

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 05 juillet 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2019

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Représentés :

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

Absents :

Objet: Schéma éco-responsable des activités aquatiques

Le pôle de pleine nature est une stratégie basée sur les activités de pleine nature (APN) dont les enjeux sont le développement d'une pratique locale et durable et le développement économique autour des APN. Un plan d'actions a été défini afin de répondre à ces enjeux. Composé d'une trentaine de projet, il est mis en œuvre par plusieurs maîtres d'ouvrages, tant publics que privés.

Depuis quelques années, les collectivités investissent pour la qualité des eaux ; ce travail a été concrétisé par l'obtention sur certains secteurs du label « bon état écologique » (Orb et Jaur). Des efforts dans ce domaine reste à faire mais le territoire peut, dès à présent, valoriser cette qualité des eaux et ainsi faire de la protection environnementale un véritable levier de développement local. Afin de réfléchir à la valorisation des activités aquatiques, l'élaboration d'un schéma a été inscrite dans le plan d'actions du pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux ».

Cette étude a pour objectif d'appréhender, de manière globale et transversale, toutes les problématiques soulevées par les activités aquatiques sur le périmètre du pôle de pleine nature (fréquentation, sécurité, paysage, environnement, économie, gestion du territoire, qualité d'accueil...) et proposer un schéma d'organisation et de développement maîtrisé de ces activités. Elle doit viser un développement touristique cohérent et optimisé.

Il s'agit donc de :

- Faire un état de lieux complets des pratiques, de leurs sites et de leur fréquentation ;
- Déterminer les enjeux et potentialités des activités aquatiques ;
- Structurer les pratiques à l'échelle du territoire en définissant un schéma de gestion, adapté aux enjeux identifiés.

Le coût total de l'opération est estimé à 15 000 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès de :

- L'Union Européenne (FEDER Massif central) 6 000 €
- FNADT 4 500 €

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 4 500 €.

Le Président remercie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et l'autorise à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,
Jean ARCAS

